

*Commune de Serra di Ferro*

*Cumuna di Sarra di Farru*



**MARCHE DE TRAVAUX  
EXTENSION DU RESEAU D'EAU  
POTABLE – LIEUX DITS ALESANDRA ET CUPABIA**

**Date et heure limites de réception des offres :**

16 mars 2018 à 10h30

**Règlement de la consultation**

**Marché n°2018-01**

Mairie de Serra di Ferro  
Village  
20140 SERRA DI FERRO  
04 95 74 02 12 – Fax : 04 95 74 05 64  
[mairie@serradiferro.com](mailto:mairie@serradiferro.com)

# Règlement de la consultation

## **ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Commune de Serra di Ferro

Village

20140 SERRA DI FERRO

04 95 74 02 12 – Fax : 04 95 74 05 64

mairie@serradiferro.com

## **ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION**

### **2.1 – Objet du marché**

Le présent marché de travaux a pour objet l'extension du réseau d'eau potable de la commune jusqu'aux lieux-dits Alesandra et Cupabia.

### **2.2 – Procédure de passation**

Le marché est passé selon les procédures adaptées.

## **ARTICLE 3 - DISPOSITIONS GENERALES**

### **3.1 – Décomposition du marché**

Le marché se décompose en deux lots :

- Lot 1 : extension du réseau d'adduction en eau potable au lieu-dit Alesandra ;
- Lot 2 : extension du réseau d'adduction en eau potable au lieu-dit Cupabia.

### **3.2 – Durée du marché – délais d'exécution**

Le marché est passé pour la durée de réalisation des travaux – soit deux mois.

Date prévisionnelle du début des travaux : avril 2018.

Les travaux débiteront après émission d'un ordre de service.

### **3.3 – Modalités de financement et de paiement**

Le paiement est effectué par la commune, par mandat administratif après vérification du service fait et sur présentation d'une facture.

### **3.4 – Forme juridique de l’attributaire**

L’offre, qu’elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations et leur montant dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l’exécuteront à la place du titulaire.

### **3.5 – Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **ARTICLE 4 : LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS**

L’ensemble des documents contenus dans le présent dossier est constitué par :

- ◆ le règlement de la consultation ;
- ◆ le cahier des charges ;
- ◆ l’acte d’engagement ;
- ◆ les bordereaux des prix
- ◆ les plans

### **ARTICLE 5 : DOCUMENTS A REMETTRE PAR LES CONCURRENTS AVEC LEURS OFFRES**

- ◆ une lettre de candidature ;
- ◆ l’attestation d’assurance notifiant les montants couverts ;
- ◆ un acte d’engagement,
- ◆ un devis détaillé / bordereau des prix complété,
- ◆ le mémoire technique permettant d’apprécier les caractéristiques de l’offre.

### **ARTICLE 6 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE**

Les documents constitutifs du marché sont :

- ◆ l’acte d’engagement ;
- ◆ le devis détaillé / bordereau des prix complété ;
- ◆ le cahier des charges ;
- ◆ une lettre de candidature (DC1) ;
- ◆ une déclaration de candidat (DC2) ;

- ◆ l'acte de sous-traitance le cas échéant ;
- ◆ le mémoire technique.

### **ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Les candidats doivent transmettre leur offre sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Mairie de Serra di Ferro  
Village  
20140 SERRA DI FERRO

Avec la mention suivante :

**Marche de travaux – Extension du réseau d'eau potable aux lieux-dits Alesandra et Cupabia**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 16 mars 2018 à 10h30.

Les offres devront être remises au service de l'administration générale avant la date indiquée ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal et parvenir à cette destination avant cette même date et heure limite.

Les dossiers qui seraient remis ou reçus après la date et heure limite fixée au présent document, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

### **ARTICLE 8 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

L'offre retenue sera celle ayant obtenue la meilleure note sur 10 selon les critères suivants :

**1. Valeur technique : pondération 60%.**

La valeur technique sera évaluée à partir du mémoire technique fourni par le candidat.

**2. Prix de la prestation : pondération 40%.**

### **ARTICLE 9 : NEGOCIATION**

La commune se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats dont l'offre est jugée recevable.

## **ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **10.1 – Renseignements d’ordre administratifs et techniques**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Commune de Serra di Ferro

Village

20140 SERRA DI FERRO

04 95 74 02 12 – Fax : 04 95 74 05 64

[mairie@serradiferro.com](mailto:mairie@serradiferro.com)

### **10.2 – Voies et délais de recours**

Les voies et délais de recours peuvent être introduits auprès du greffe du Tribunal Administratif de Bastia – Villa Montepiano – 20 407 Bastia cedex.